



## VILLAGE DE CASSELMAN

CP 710, 751 rue St-Jean  
Casselman ON K0A 1M0

TÉL: 613.764.3139 FAX: 613.764.5709

[www.casselman.ca](http://www.casselman.ca)

### DÉCHETS RÉSIDENTIELS



Une étiquette doit être apposée sur chaque sac à ordures et article déposés à l'extérieur de votre poubelle ou sur l'article du dessus de chaque poubelle destiné à la collecte. Les étiquettes doivent être apposées de manière à être bien visibles pour les ébloueurs.

Nous offrons une allocation de deux (2) sacs par semaine, sans étiquettes. Tout sac excédentaire ou item, incluant les gros articles, appareils ménagers, nécessite une étiquette. Les sacs de feuilles peuvent être inclus dans votre allocation de deux sacs par semaine *sans étiquettes*.

Les étiquettes 2001 sont valides et des étiquettes additionnelles sont disponibles à l'hôtel de ville, au coût de \$2.00 chacun.



Les ordures doivent être déposées en bordure de la route après 18h00 la veille de la collecte, ou avant 7 heures le matin de la collecte des ordures. La capacité des poubelles ne doit pas excéder 125 litres (28 gallons) ou un poids de 18kg (40 lbs), incluant le poids du contenant.



### FEUILLES & RÉSIDUS DE JARDINAGE/COMPOST

La collecte se fait le même jour que  
votre collecte régulière

Lorsque vous envoyez vos feuilles, plantes, arbustes, broussailles, coupures d'herbe et résidus de jardinage aux rebuts, il est préférable de les placer dans un sac en plastique biodégradable. Ces sacs sont disponibles dans une quincaillerie près de chez vous.

Les branches doivent être attachées en paquets ne mesurant pas plus de 1,2m (4') de long, 30 centimètres (12") de diamètre, et ne pesant pas plus de 18kg (40 lbs). Les branches ne doivent pas dépasser 10 cm (3") de diamètre. Les roches et la terre ne seront pas ramassées.



Les arbres de Noël sont ramassés  
lors de votre collecte régulière  
et doivent avoir une étiquette.

Les gros articles, tels que divans et appareils ménagers sont ramassés lors de l'enlèvement régulier ou le lendemain et une étiquette doit être apposée sur chaque item. Les appareils qui contiennent des gaz réfrigérants tels les congélateurs, les climatiseurs, machine à eau et les déshumidificateurs doivent être vidangés par un technicien diplômé qui y apposera une étiquette.



Les pneus, pièces d'automobiles et cylindres de propane ne sont pas acceptés. Les résidants peuvent les rapporter ainsi que d'autres produits automobiles à un marchand détaillant. Une collecte spéciale peut être organisée mais des frais seront reliés.  
**\*Avec approbation du marchand.**



**À partir du  
1<sup>er</sup> juin 2009**

**Dans le but de vous offrir un meilleur service au meilleur taux, le conseil du Village de Casselman ont changé la cédule pour la collecte des vidanges et du recyclage.**

**le mardi : Recyclage seulement**

**le jeudi : Vidange seulement**